

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 5/7 - 2014, CAUSES TARIFAIRES 2014 et 2015
(000 \$)

No de
ligne

	BUDGET CAUSE 2014			PREVISION 5/7 2014			BUDGET CAUSE 2015			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2014	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 5/7 2014	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2015	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	6 067	6 067	0	6 026	5 576	450	7 289	7 289	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX	20 573	20 573	0	18 172	17 522	650	16 793	16 571	222
4										
5	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	26 640	26 640	0	24 198	23 098	1 100	24 082	23 860	222
6										
7	IMMOBILISATIONS									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	40 947	34 388	6 559	48 229	37 227	11 002	39 837	36 769	3 068
9	RENFORCEMENT DU RÉSEAU	1 000	1 000	0	1 013	1 013	0	1 020	1 020	0
10	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	66 249	42 680	23 569	68 596	50 534	18 062	53 512	51 459	2 053
11	TRANSMISSION - RÉSEAU	2 744	260	2 484	2 395	679	1 716	1 268	1 268	0
12	ENTREPOSAGE DU GAZ	453	453	0	606	606	0	870	870	0
13	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	14 588	13 443	1 145	16 539	15 170	1 369	17 344	17 344	0
14	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	15 269	11 293	3 976	15 712	12 402	3 310	15 007	13 179	1 828
15	AUTRES	1 111	1 111	0	1 082	1 082	0	998	998	0
16	DÉCISION CT2014 AJUSTEMENT TX STANDARD MOI(*)	(1 365)	(1 365)	0	0	0	0	0	0	0
17										
18	CONTRIBUTIONS									
19	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20										
21	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	140 996	103 263	37 733	154 172	118 713	35 459	129 856	122 907	6 949
22										
23	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
24	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
25	IMMOBILISATIONS	(900)	0	(900)	(2 048)	0	(2 048)	2 613	0	2 613
26	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	2 210	0	2 210	1 942	0	1 942	0	0	0
27	PROGRAMMES COMMERCIAUX	0	0	0	0	0	0	73	0	73
28										
29	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	168 946	129 903	39 043	178 264	141 811	36 453	156 624	146 767	9 857

(*) Main-d'œuvre imputée aux immobilisations

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 5/7 - 2014, CAUSES TARIFAIRES 2014 et 2015
(000 \$)

No de ligne		ÉCARTS	BUDGET CAUSE 2014	PRÉVISION 5/7 2014	BUDGET CAUSE 2015	ÉCARTS
1	FRAIS REPORTÉS					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(41)	6 067	6 026	7 289	1 263 (1)
3	(voir le détail à Gaz Métro-19, Document 3, p. 11)					
4	Programmes commerciaux	(2) (2 401)	20 573	18 172	16 793	(1 379) (3)
5						
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	(2 442)	26 640	24 198	24 082	(116)
7						
8						
9	IMMOBILISATIONS					
10						
11	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	(4) 2 338	50 146	52 484	42 946	(9 538) (4)
12	(voir le détail à Gaz Métro-19, Document 3, p. 12)					
13	Contributions clients - autres	(5) 4 497	(7 494)	(2 997)	(1 838)	1 159 (5)
14	Contributions clients - 300 \$	447	(1 705)	(1 258)	(1 271)	(13)
15	Total développement du réseau	7 282	40 947	48 229	39 837	(8 392)
16						
17	RENFORCEMENT DU RÉSEAU	13	1 000	1 013	1 020	7
18						
19	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
20	Branchements d'immeubles	(6) 1 635	8 407	10 042	10 439	397
21	Protection cathodique	963	3 688	4 651	4 632	(19)
22	Mesurage	(7) 1 249	7 100	8 349	7 100	(1 249) (7)
23	Régulateurs de pression	670	2 382	3 052	1 927	(1 125) (8)
24	Postes de livraison	(780)	3 451	2 671	4 981	2 310 (9)
25	Conduites principales	(10) (1 402)	41 221	39 819	24 433	(15 386) (10)
26	Biogaz	12	0	12	0	(12)
27	Total Amélioration du réseau	2 347	66 249	68 596	53 512	(15 084)
28						
29	TRANSMISSION - RÉSEAU					
30	Raccordement et Régularisation	(349)	2 744	2 395	1 268	(1 127) (11)
31	Total Transmission - Réseau	(349)	2 744	2 395	1 268	(1 127)
32						
33	ENTREPOSAGE DU GAZ					
34	Usine de liquéfaction	153	453	606	870	264
35	Total Entreposage du gaz	153	453	606	870	264
36						
37	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
38	Structures et améliorations	291	5 353	5 644	5 575	(69)
39	Mobiliers et équipements de bureau	(50)	450	400	400	0
40	Équipements de transport	(442)	3 361	2 919	5 590	2 671 (12)
41	Machinerie lourde	450	1 000	1 450	976	(474)
42	Outils et équipements de travail	765	1 825	2 590	2 005	(585)
43	Équipements de communication	(69)	287	218	455	237
44	Équipements informatiques	(13) 1 006	2 312	3 318	2 343	(975) (13)
45	Total Installations générales	1 951	14 588	16 539	17 344	805
46						
47	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	443	15 269	15 712	15 007	(705)
48						
49	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	0	0	0	0	0
50						
51	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES	(29)	1 111	1 082	998	(84)
52						
53	CONTRIBUTIONS					
54	Subventions gouvernementales	0	0	0	0	0
55						
56	DÉCISION CT2014 AJUSTEMENT TX STANDARD MOI	1 365	(1 365)	0	0	0
57						
58	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	13 176	140 996	154 172	129 856 (*)	(24 316)
59						
60	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
61	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE					
62	Migration à Windows 7 et Office 2013					
63	Immobilisations	(162)	497	335		(335)
64	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(268)	2 210	1 942		(1 942)
65	Extension du réseau dans la municipalité de Saint-Félicien	112	(779)	(667)		667
66	Agrandissement du Centre de distribution	(223)	2 073	1 850		(1 850)
67	Projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville	(856)	(2 804)	(3 660)		3 660
68	Projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson	(19)	113	94		(94)
69	Projet de relocalisation du pont Arthur-Laberge				1 998	1 998
70	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne					
71	Immobilisations				615	615
72	Programmes commerciaux				73	73
73						
74	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
75	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE	(1 416)	1 310	(106)	2 686	2 792
76						
77	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	9 318	168 946	178 264	156 624	(21 640)
78						
79	(*) Gaz Métro-19, Document 6, page 2 (additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandons comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).					

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 5/7 – 2014, CAUSES TARIFAIRES 2014 ET 2015**

- 1 **1.** La hausse de 1,3 M\$ s'explique essentiellement par le projet de la gestion documentaire et celui
2 de l'implantation d'un outil de gestion des projets T.I.
- 3 **2.** L'écart provient principalement du marché des condominiums. Les ventes prévues au 5/7 2014
4 sont nettement inférieures aux prévisions établies au moment de la cause 2014. De plus, le
5 PRC moyen par vente est également inférieur. Enfin, l'écart résiduel est attribuable au PRRC
6 moyen plus bas en raison de la position concurrentielle avantageuse du gaz naturel.
- 7 **3.** La baisse des PRC est essentiellement attribuable à la prévision des nouvelles ventes de la
8 Cause tarifaire 2015 dont le niveau est inférieur à celle du 5/7 2014 dans le marché résidentiel.
9 De plus, selon les dispositions de la décision D-2014-165, aucune addition à l'égard des
10 subventions pour l'installation d'appareils périphériques n'est prévue. L'écart résiduel s'explique
11 par la baisse du PRC moyen dans le marché affaires.
- 12 **4.** L'augmentation des investissements en développement du réseau entre la Cause tarifaire 2014
13 et le 5/7 2014 s'explique principalement par l'ajout d'un projet de maintien clientèle pour le client
14 Valero (0,8 M\$), par une augmentation des investissements prévus en ajout de consommation
15 qui reflète une tendance à la hausse de la consommation de gaz naturel, en raison du
16 positionnement concurrentiel favorable de ce dernier par rapport au mazout (0,6 M\$) et par une
17 hausse des investissements en équipement de mesurage à la suite d'une recommandation du
18 service de l'ingénierie du mesurage, de remplacer les compteurs S40 et S50 par des compteurs
19 ultrason Sonix qui sont plus dispendieux, mais qui auront une durée de vie plus longue (0,4 M\$).
- 20 La diminution des investissements entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015 s'explique
21 principalement par la fin, en 2014, du projet d'extension de réseau dans la municipalité de Saint-
22 Félicien (D-2012-174) (7,5 M\$), ainsi que par des investissements moins importants, en 2015,
23 pour le projet La Corne (D-2012-056) (0,7 M\$) et pour le projet Gazoduc Vallée-Jonction-
24 Thetford Mines (D-2011-149) (0,6 M\$).

1 **5.** La diminution des contributions clients-autres entre la Cause tarifaire 2014 et le 5/7 2014
2 provient d'une diminution de 2,7 M\$ de la contribution relative au projet La Corne (D-2012-056)
3 en raison d'une modification au calendrier de réalisation des travaux, ainsi que d'une diminution
4 de 1,7 M\$ de la contribution relative au projet de relocalisation d'une conduite à Drummondville
5 (D-2013-080) en raison du remboursement prévu d'une partie de la contribution versée par le
6 client au cours de l'année financière 2013. Ce remboursement de contribution client s'explique
7 par une diminution des coûts de construction pour le projet.

8 L'écart entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015 s'explique principalement par la diminution
9 de 1,4 M\$ en raison de la contribution relative au projet La Corne (D-2012-056), moins
10 importante à la Cause tarifaire 2015 qu'au 5/7 2014. La diminution s'explique également par le
11 versement non récurrent d'une contribution de 1,1 M\$ au 5/7 2014 pour le projet d'extension de
12 réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (D-2012-174). Ces deux éléments sont toutefois
13 atténués par le remboursement de 1,7 M\$ au 5/7 2014, d'une partie de la contribution relative
14 au projet de relocalisation d'une conduite à Drummondville (D-2013-080).

15 **6.** L'écart entre la Cause tarifaire 2014 et le 5/7 2014 pour les investissements en branchements
16 d'immeubles de l'amélioration du réseau s'explique principalement par une hausse du nombre
17 d'avis correctifs pour les projets relatifs aux fuites aux branchements (0,7 M\$), aux
18 branchements non conformes (0,2 M\$) et aux régulateurs intérieurs (0,2 M\$).

19 **7.** L'augmentation des investissements en mesurage entre la Cause tarifaire 2014 et le 5/7 2014
20 s'explique principalement par l'achat de 5000 compteurs de type S6 à la suite du bulletin G-03
21 de Mesures Canada. Afin d'être conformes avec cette nouvelle norme, les échantillonnages des
22 lots de compteurs S6 initialement prévus au cours des exercices 2015 à 2017 ont dû être
23 devancés à l'exercice 2014.

24 La diminution des investissements en mesurage entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015
25 s'explique principalement par le fait que la hausse des investissements au 5/7 2014 est
26 ponctuelle à l'exercice 2014 en raison de la publication du bulletin G-03 de Mesures Canada.

27 **8.** L'écart entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015 pour les investissements dans les
28 régulateurs de pression s'explique principalement par la réalisation d'un nombre moins
29 important de projets à la Cause tarifaire 2015 qu'au 5/7 2014.

1 **9.** L'écart entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015 relativement aux postes de livraison
2 s'explique principalement par une augmentation de 0,9 M\$ des investissements pour les projets
3 d'odorisation, par une hausse des investissements de 0,9 M\$ pour la modification de la rampe
4 de mesurage au poste de livraison de Senneville (initialement prévu à la Cause tarifaire 2014)
5 ainsi que par l'ajout d'une rampe de régulation au POSL 4083 (Montréal-Est), évaluée à 0,6 M\$.

6 **10.** La diminution des investissements en conduites principales entre la Cause tarifaire 2014 et le
7 5/7 2014 s'explique principalement par une diminution des investissements non récurrents de
8 deux projets en raison de modifications à leur calendrier de réalisation. En fait, une diminution
9 des investissements de 2,4 M\$ est relative au projet de relocalisation d'actifs sous l'autoroute
10 Félix-Leclerc (D-2012-120) et une autre diminution de 2,9 M\$ est relative au projet d'acquisition
11 des conduites de Pétromont et de raccordement au réseau de Gaz Métro (D-2013-066). Cette
12 diminution globale de 5,3 M\$ est atténuée par (i) une augmentation des investissements de
13 1,2 M\$ en raison du projet d'amélioration du réseau de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda
14 (D-2014-131) non prévu à la Cause tarifaire 2014, (ii) une augmentation des investissements de
15 1,1 M\$ en raison d'une augmentation du nombre de travaux de repavage faits par les Villes, (iii)
16 une augmentation de 1,0 M\$ des investissements pour les projets de relocalisation des
17 conduites en arrière-lot et par (iv) des investissements de 0,9 M\$ non prévus à la Cause tarifaire
18 2014 pour trois projets de l'AMT. Finalement, le résiduel de l'écart s'explique par une diminution
19 prévisionnelle de la réalisation d'un ensemble de plus petits projets.

20 La diminution des investissements en conduites principales entre le 5/7 2014 et la Cause
21 tarifaire 2015 s'explique par un investissement de 8,0 M\$ en 2014 pour la réalisation du projet
22 de relocalisation d'actifs sous l'autoroute Félix-Leclerc (D-2012-120), la diminution de 5,8 M\$
23 des investissements pour le projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson (D-2013-121)
24 qui prendra fin en 2015, ainsi que par la diminution de 3,4 M\$ des investissements en raison de
25 la fin du projet du pont Jacques-Cartier en 2014 (D-2011-104). Cette diminution est atténuée par
26 l'augmentation des investissements de 1,7 M\$ relatifs au projet d'acquisition des conduites de
27 Pétromont et de raccordement au réseau de Gaz Métro (D-2013-066).

28 **11.** L'écart entre le 5/7 2014 et la Cause tarifaire 2015 relativement à la transmission s'explique
29 principalement par une diminution des investissements de 1,7 M\$ en raison de la fin, en 2014,
30 du projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville (D-2013-080).

1 **12.** L'augmentation des investissements prévus en équipement de transport entre le 5/7 2014 et la
2 Cause tarifaire 2015, s'explique principalement par un investissement, en 2015, de 2,3 M\$ pour
3 l'achat de 50 véhicules Transit utilisés par les techniciens réseau. Les achats de véhicules
4 avaient initialement été prévus à la Cause tarifaire 2013, puis reportés à une date non
5 déterminée afin d'attendre la sortie du nouveau modèle de véhicule sur le marché.

6 **13.** L'écart entre la Cause tarifaire 2014 et le 5/7 2014 pour les équipements informatiques
7 s'explique principalement par l'ajout de projets non récurrents et non prévus à la Cause tarifaire
8 2014, totalisant 0,9 M\$. À titre d'exemple, le projet de remplacement du cœur du réseau de la
9 salle informatique au siège social (0,4 M\$) et le projet de remplacement du Mobile Device
10 Management (0,2 M\$).

11 **14. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**
12 **d'ouverture de la cause tarifaire.**

13 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début
14 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont aussi présentés à titre informatif.

15 **15. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**
16 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)**

17 Afin de satisfaire à l'article ci-dessus mentionné, les demandes d'autorisation pour les
18 investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$, doivent être faites par
19 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 20 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 21 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 22 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 23 • l'impact sur les tarifs;
- 24 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

25 La page 1 et la page 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au
26 cours de l'année tarifaire 2014-2015.

1 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets
2 inférieurs et supérieurs à 1,5 M\$ à savoir les frais reportés pour un total de 24,3 M\$ et les
3 immobilisations pour un total de 129,9 M\$.

4 Les frais reportés comportent deux grandes catégories à savoir les actifs intangibles pour un
5 total de 7,3 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 17,0 M\$.

6 La page 11 de cette pièce (Gaz Métro-19, Document 3, page 11) fournit la description des
7 investissements pour les actifs intangibles en termes de développement informatique.

8 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux
9 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de rétention
10 par voie de rabais à la consommation (PRRC).

11 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

12 • **Développement de réseau (39,8 M\$)**

13 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le
14 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 12 de ce document présente ces
15 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau supérieures à 1,5 M\$, ou
16 de projets de raccordement sur et hors réseau.

17 Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La
18 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des dossiers
19 tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement (Gaz Métro-17,
20 Document 1).

21 • **Renforcement du réseau (1,0 M\$)**

22 La rentabilité des investissements du développement du réseau exclut toutefois les
23 investissements pour le renforcement du réseau puisque de tels investissements sont le
24 résultat d'une densification accrue d'un réseau existant qui ne pourrait survivre à l'ajout de
25 clients. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

1 • **Amélioration du réseau (53,5 M\$) et Transmission réseau (1,3 M\$)**

2 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution du
3 gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées à la page 1 sont constituées
4 des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs (Gaz Métro-18,
5 Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

6 Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite
7 principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur
8 les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

9 Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à l'installation
10 d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir une différence
11 potentielle entre la conduite et le sol environnant afin de préserver la conduite.

12 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement
13 des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé à
14 la suite de leur inspection.

15 Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués chaque année
16 pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de postes de
17 mesurage, de postes de vannes et pour le revêtement de ces postes et de leur tuyauterie
18 dans le but d'en prolonger la vie utile.

19 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles
20 que : le remplacement d'échangeur de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de
21 réservoirs et de systèmes d'odorant.

22 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin
23 d'effectuer des remplacements de conduites corrodées, de conduites en acier recouvertes
24 de braies de houille et de conduites en aluminium et aussi, le remplacement de vannes de
25 sectionnement.

26 Au niveau du réseau de transmission, divers travaux sont effectués visant l'amélioration, le
27 remplacement ou la protection des actifs.

1 • **Entreposage du gaz (0,9 M\$)**

2 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes
3 (ex. : Code Z-276) de l'Association canadienne de normalisation, d'assurer la fiabilité et la
4 sécurité entourant l'usine de liquéfaction et d'améliorer les procédés.

5 • **Installations générales (17,3 M\$)**

6 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations
7 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 8 ➤ Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de
9 projets de modernisation des infrastructures comme le programme d'acquisition et
10 de construction de nouveaux bureaux d'affaires, l'aménagement des bureaux
11 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège
12 social.
- 13 ➤ Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau
14 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux
15 d'affaires et aussi, d'assurer une meilleure sécurité au niveau de nos installations.
- 16 ➤ Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie lourde
17 sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge moyen à
18 un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation, mais aussi
19 pour faire face à de nouveaux besoins.
- 20 ➤ Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et des
21 équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les équipements
22 essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de nouveaux
23 besoins.
- 24 ➤ Les équipements de communication et d'informatique sont constitués de montants
25 investis dans la téléphonie et les divers équipements de télécommunication. Les
26 équipements informatiques sont constitués de plusieurs projets, dont le
27 remplacement d'équipements, la mise à niveau du matériel et des serveurs.

- 1 • **Frais généraux capitalisés (15,0 M\$)**
- 2 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des
- 3 investissements ci-dessus mentionnés.
- 4 • **L'inventaire gaz coussin (0 M\$)**
- 5 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz coussin
- 6 est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.
- 7 • **Réintégration amortissement des véhicules (1,0 M\$)**
- 8 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la
- 9 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par la
- 10 Régie selon l'ordonnancement GC-1, page 5.
- 11 **16.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de
- 12 distribution et la sécurité du réseau.

13 **17. Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives**

14 **à des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.**

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 5/7 - 2014, CAUSES TARIFAIRES 2014 et 2015
(000 \$)

No de ligne			<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2014</u>	<u>PRÉVISION 5/7 2014</u>	<u>BUDGET CAUSE 2015</u>	<u>ÉCARTS</u>	
1	BUREAUTIQUE / FINANCES	(1)	1 729	2 999	4 728	5 792	1 064	(2)
2	EXPLOITATION		(512)	1 810	1 298	1 341	43	
3	SERVICE À LA CLIENTÈLE		(257)	257	0	156	156	
4	PROJETS NON SPÉCIFIQUES	(3)	(1 000)	1 000	0	0	0	(3)
5	<u>TOTAL</u>		<u>(41)</u>	<u>6 067</u>	<u>6 026</u>	<u>7 289</u>	<u>1 263</u>	

Note :

- (1) L'écart est principalement expliqué par plusieurs projets dont la mise à jour de l'outil de gestion des services informatiques et la refonte du site Web corporatif. Le budget a été puisé à même l'enveloppe de projets non spécifiques prévue au dossier tarifaire 2014. L'écart s'explique aussi par le report d'une partie des investissements du projet Migration à Windows 7 et Office 2013 (D-2013-096) de 2013 en 2014 (0,3 M\$).
- (2) La hausse de 1,1 M\$ est attribuable essentiellement au projet de la gestion documentaire et celui de l'implantation d'un outil de gestion des projets T.I.
- (3) L'enveloppe budgétaire de 1,0 M\$ allouée à des projets non spécifiques a été répartie, dans la prévision 5/7 2014, entre divers projets de la catégorie Bureautique/Finances. Cette enveloppe n'est pas reconduite au DT 2015 puisque que les ressources disponibles sont allouées à des projets identifiés dans les autres catégories.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 5/7 - 2014, CAUSES TARIFAIRES 2014 et 2015
(000 \$)

No de ligne		BUDGET CAUSE 2014 (1)	PRÉVISION 5/7 2014 (2)	BUDGET CAUSE 2015 (3)
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u>			
2				
3	Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie			
4				
5	Thetford Mines	0	668	80
6	La Corne (incluant contribution client)	2 443	2 188	2 928
7	Extension du réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (incluant contribution client)	4 116	6 421	
8	Projet de relocalisation d'une conduite à Drummondville (remboursement contribution client)		1 724	
9	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne			61
10		<u>6 559</u>	<u>11 001</u>	<u>3 069</u>
11	Projets de raccordement			
12				
13	Sur réseau	14 165	16 501	16 621
14				
15	Hors réseau	20 223	20 727	20 147
16				
17		<u>34 388</u>	<u>37 228</u>	<u>36 768</u>
18				
19				
20	<u>Total développement du réseau</u>	<u>40 947</u>	<u>48 229</u>	<u>39 837</u>